

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006, règlement (CE) n° 1272/2008 et règlement (CE) n° 2020/878

## GRAISSE BRH

Date de révision 03-avr.-2023

Remplace la version 14-déc.-2022

Numéro de révision 7

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GRAISSE BRH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant  
ARMORINE SA  
BP 70115  
56601 LANESTER  
France

Téléphone: +33 297761387

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
France	ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)  
Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 - (H410)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement  
Attention

**Mentions de danger**

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**2.3. Autres dangers**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances** Sans

objet.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Cuivre	<7	01-21194801 54-42	7440-50-8	231-159-6	Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	10
Phosphorodithioc acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts	<2.5	01-21195212 01-61	85940-28-9	288-917-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-

**COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION** Ce produit est une graisse calcium-lithium basée sur l'huile minérale et paraffinique avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346). **Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Phosphorodithioc acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts 85940-28-9	3000	20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Aucune information disponible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation** Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Cuivre 7440-50-8	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Cuivre 7440-50-8	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>

		Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Cuivre 7440-50-8	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Lettonie	Lituanie
Cuivre 7440-50-8	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Cuivre 7440-50-8	-	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Cuivre 7440-50-8	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Cuivre 7440-50-8	NGV: 0.01 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible. (PNEC)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**

Rince-oeils. Systèmes de ventilation.

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains**

Caoutchouc nitrile. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection des yeux/du visage**

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux. Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection de la peau et du corps**

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Remarques générales en matière de sécurité. d'hygiène Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide Pâte / gel
<b>Aspect</b>	Semi-solide
<b>Couleur</b>	gris
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	
<b>Inflammabilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limites supérieures d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limites inférieures d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C / > 302 °F
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
<b>Température de décomposition pH</b>	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	
<b>Viscosité dynamique</b>	> 20.5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage</b>	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	< 1000 kg/m <sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F
<b>Caractéristiques des particules</b>	Aucune donnée disponible
<b>Granulométrie</b>	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible Aucune information disponible

### Remarques • Méthode

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Basé sur l'huile.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible @ 40 °C

Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
----------------------	-------------------------------

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible
---------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. **dangereux**

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune irritation oculaire attendue.

**Contact avec la peau** Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

**Ingestion** Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités. Aucun danger par ingestion connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

##### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3.136,20 mg/kg  
 ETAmél (voie cutanée) 4.036,30 mg/kg  
 ETAmél 7,42 mg/l (inhalation-poussières/brouillard)

##### Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

Cuivre	-	-	> 5.11 mg/L ( Rat ) 4 h
Phosphorodithioc acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts	= 3000 mg/kg ( Rat )	> 20000 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Cuivre	EC50: 0.0426 - 0.0535mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 0.0068 - 0.0156mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: <0.3mg/L (96h,	-	EC50: =0.03mg/L (48h, Daphnia magna)

	EC50: 0.031 - 0.054mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	Pimephales promelas) LC50: =0.2mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =0.052mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.25mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =0.3mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: =0.8mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: =0.112mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
--	--	---	--	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** La matière n'est pas bioaccumulable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Cuivre	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Phosphorodithioc acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts	La substance n'est pas PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de 13 08 99\*. déchets selon EWC/AVV**

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (Cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (Cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (Cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (Cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**OACI (aérien)**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. (Cuivre)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

**Classe de danger pour le milieu (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) **aquatique**

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Cuivre - 7440-50-8	Entry 75 - Tattoo inks.	-

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet.

#### **Exigences de notification pour l'exportation**

Sans objet.

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1.

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Cuivre - 7440-50-8	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 21 : Produits antisalissure

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>REACH</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	-
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AIIIC (Australie)</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme
<b>TSCI</b>	-

#### **Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**REACH** - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AiIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**TSCI** - Taiwan Chemical Substance Inventory

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique**      Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### **Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

EC - European Commission

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

EUH - European Hazard statement

CAS - Chemical Abstracts Service

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association PBT

- Persistent, Bio-accumulative and Toxic vPvB -

Very Persistent, Very Bio-accumulative

VOC - Volatile Organic Compounds

ATE - Acute Toxicity Estimate

STOT - Specific Target Organ Toxicity

### **Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA                      TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond                      Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

### **Méthode de classification**

Méthode de calcul

Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

### **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

---

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH, Japon  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV Organisation mondiale de la santé

<b>Date de révision</b>	03-avr.-2023
<b>Remarque sur la révision</b>	Sections de la FDS mises à jour, 2, 3, 8, 11, 12, 14, 15, 16.
<b>Conseil en matière de formation</b>	Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**